



Fiche d'emploi et de poste

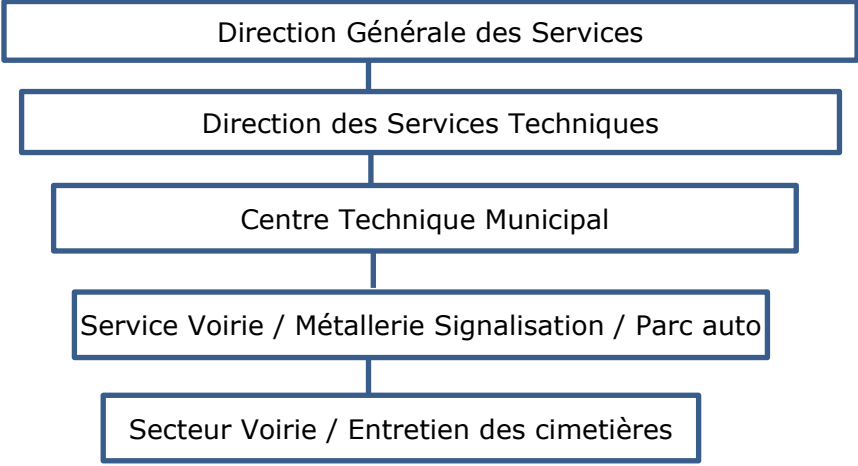
AGENT DE VOIRIE - RÉFÉRENT PETITE MAÇONNERIE (H/F)

Grades possibles : Cadre d'emploi des Adjointes Techniques.

Classement de l'emploi : Niveau 6.

Nombre de postes ou titulaire du poste

1

PRÉSENTATION DE L'EMPLOI	
INTITULE	Agent de voirie – Référent petite maçonnerie (H/F)
RATTACHEMENT HIÉRARCHIQUE	 <pre>graph TD; A[Direction Générale des Services] --> B[Direction des Services Techniques]; B --> C[Centre Technique Municipal]; C --> D[Service Voirie / Métallerie Signalisation / Parc auto]; D --> E[Secteur Voirie / Entretien des cimetières];</pre>
RELATIONS	<p><i>Relations internes :</i> Placé(e) sous l'autorité du Responsable hiérarchique direct. Collaboration permanente avec l'ensemble des agents du secteur voirie / entretien des cimetières. Collaboration avec l'ensemble des services du Centre Technique Municipal.</p> <p><i>Relations externes :</i> Contacts quotidiens avec les usagers.</p>
CONDITIONS D'EXERCICE	<p>Travail à l'extérieur par tous les temps, en toutes saisons. Travail sur la voie publique.</p> <p>Horaires d'amplitude variable (obligation de service public) en fonction de l'organisation des chantiers, des manifestations, des aléas climatiques et des situations de crise (neige, inondations, week-ends, jours fériés, nuit, etc.).</p> <p>Port obligatoire de vêtements professionnels et d'équipements de protection individuelle.</p> <p>Peut être de permanence d'astreinte pour assurer une continuité de service (salage, déneigement, plan hébergement, etc.).</p> <p>Permis véhicules légers (B), poids-lourds (C1) demandés. Formation Continue Obligatoire (FCO) à jour.</p> <p>Les Certificats d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES) : minipelle, tractopelle, grue auxiliaire, chariots élévateurs appréciés.</p>
AUTONOMIE ET RESPONSABILITÉS	<p>Placé(e) sous l'autorité directe du Responsable du Secteur Voirie.</p> <p>Relative autonomie dans l'organisation du travail dans le cadre de tâches planifiées.</p> <p>Prise d'initiative dans les interventions d'urgence de maintenance du patrimoine, en sachant situer la limite de ses compétences.</p> <p>Rend régulièrement compte à sa hiérarchie du déroulement de ses activités.</p> <p>Responsabilité dans la conduite et le positionnement des engins</p>



Fiche d'emploi et de poste

AGENT DE VOIRIE - RÉFÉRENT PETITE MAÇONNERIE (H/F)

Grades possibles : Cadre d'emploi des Adjointes Techniques.

Classement de l'emploi : Niveau 6.

	et respect des règles de sécurité. Responsabilité dans la mise en œuvre des chantiers de voirie et de maçonnerie, enrobé et travaux VRD. Responsabilité dans l'utilisation des équipements et véhicules mis à disposition et du contrôle préventif de ceux-ci.
CONTINUITÉ DANS LE SERVICE	Les autres agents du service détenteurs du permis poids lourds.

MISSIONS DE L'EMPLOI	
Missions Principales	<ol style="list-style-type: none">Réaliser des travaux d'entretien courant de la chaussée et des équipements de voirie.Réaliser des chantiers de petite maçonnerie y compris dans les cimetières.Assurer le transport et la mise en place du matériel des Fêtes et Manifestations (Tour de France, Festival de Jazz).

LES ACTIVITÉS	
1. Réaliser des travaux d'entretien courant de la chaussée et des équipements de voirie.	
Intervention de façon corrective sur une dégradation de la chaussée. Participation au décaissement ou à la démolition de chaussées. Reprise de revêtements routiers et urbains (enrobé, émulsion, gravillonnage,...). Application des normes et techniques de mise en œuvre des matériaux et matériels. Travaux sur réseaux secs et humides. Conduite de véhicules ou d'engins de chantier. Intervention sur les chantiers dans le respect des règles sanitaires et environnementales afin de limiter les nuisances, recycler les déchets, assurer l'information des usagers. Mise en œuvre des techniques et des matériaux d'intervention en viabilité hivernale en respectant l'environnement. Conduite d'engins de service hivernal (salage, déneigement). Respect de la signalisation et des règles de sécurité sur les chantiers. Mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs de sécurité. Application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité liée aux outils et aux produits utilisés. Débroussaillage des chemins et cimetières. Participer aux travaux d'entretien des chemins piétons, accotements de chaussées y compris sur les Hauts de Conflans et allées de cimetières par tout moyen mécanique ou manuel.	
2. Réaliser des chantiers de petite maçonnerie y compris dans les cimetières.	
Travaux de maçonnerie : réalisation de murets, murs en béton armé ou pierres de petite envergure, marches d'escaliers, reprise de regards, seuils de portes, crépis, entourage de concessions dans les cimetières, etc.	
3. Assurer le transport et la mise en place du matériel des Fêtes et Manifestations (Tour de France, Festival de Jazz ...).	
Participation à l'organisation des manifestations (Tour de France, différents Festivals,...). Transport et mise en place du matériel relatif aux festivités (barrières, GBA, tables, chaises, podium, tentes, ...) sur les différents lieux. Conduite de véhicules et d'engins adaptés au travail demandé.	
<i>Les missions et activités ci-dessus sous entendent des tâches non listées. Par ailleurs, après concertation, les agents peuvent se voir confier d'autres missions dans le cadre du</i>	



Fiche d'emploi et de poste

AGENT DE VOIRIE - RÉFÉRENT PETITE MAÇONNERIE (H/F)

Grades possibles : Cadre d'emploi des Adjointes Techniques.

Classement de l'emploi : Niveau 6.

projet de service. Ils peuvent, ponctuellement et/ou en cas de nécessité liée à la mission de service public, assurer d'autres activités.

CHIFFRES CLÉS

173 kilomètres de voies carrossables.

300 manifestations par an.

Prévention et Sécurité au travail

Conditions spécifiques touchant à la santé et la sécurité au travail

Déplacements fréquents.
Risques routiers.
Travail en extérieur avec conduite autonome d'engins.
Relations avec les usagers et avec les entreprises.
Respecter et faire respecter la sécurité.
Port de charges parfois lourdes.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE NÉCESSAIRES POUR LE POSTE

Se référer à la fiche d'identification des risques du document unique.

Compétences générales requises		1	2	3	4
Niveaux de la compétence requise : 1 notions ; 2 utiliser et connaître ; 3 maîtriser ; 4 être expert					
SAVOIRS SAVOIR-FAIRE SAVOIR-AGIR	Règles de sécurité et de signalisation des chantiers.			X	
	Sécurité routière : accidentologie, critères et dispositifs de sécurité.			X	
	Techniques de lecture de plans à toutes les échelles.		X		
	Techniques de maçonnerie.			X	
	Constitution de la voirie : les chaussées, les corps de chaussée, les revêtements routiers, les équipements, les abords routiers, la signalisation lumineuse, les ouvrages, etc.		X		
	Techniques de fonctionnement et conduite des différents types de véhicules et engins.			X	
	Techniques de salage et de déneigement.			X	
	Travaux de VRD et d'enrobé.			X	
	Manutention mécanique et manuelle de charges (élingues et accessoires d'accrochage).			X	
SAVOIRS COMPORTEMENTAUX	Sens relationnel et contact humain. Aptitude à travailler en autonomie mais également en équipe. Ponctualité. Sens des responsabilités et du service public. Discrétion professionnelle. Sens de l'observation. Esprit d'initiative. Savoir rendre compte.				



Fiche d'emploi et de poste

AGENT DE VOIRIE - RÉFÉRENT PETITE MAÇONNERIE (H/F)

Grades possibles : Cadre d'emploi des Adjoints Techniques.

Classement de l'emploi : Niveau 6.

	Sens de l'observation.
Diplômes et expériences professionnelles requis	
Diplômes, permis et/ou habilitations	<p>Niveau ou Diplômes requis :</p> <p>CAP ou BEP travaux publics ou maçon. Permis : B, C1 + FCO à jour.</p> <p>Niveau et diplômes souhaité(s) :</p> <p>Permis C, CE et C1E.</p> <p>Habilitations :</p> <p>CACES minipelle, tractopelle, grue auxiliaire, chariots élévateurs appréciés. Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR).</p>

Fait à ALBERTVILLE le :

Le Responsable N+1	L'Agent	Le Responsable du S.R.H	Le Directeur Général des Services